

## « Le danger est aujourd'hui reconnu »

PROPOS RECUEILLIS PAR MARTINE BETTTI-CUSSO

André Cicollela est chercheur en santé environnementale à l'Ineris et auteur du livre « Alerte santé » (Fayard).

Le Figaro Magazine - Quelles sont les études les plus significatives prouvant un risque des téléphones portables sur la santé ?

André Cicollela - Elles sont nombreuses. Le rapport Bioinitiative, publié en août 2007, fait la synthèse des différentes études menées sur la question.

Il montre qu'une exposition à long terme aux ondes électromagnétiques à des niveaux de puissance inférieurs aux limites en vigueur entraîne une augmentation des risques de tumeurs cérébrales. L'usage durant dix ans d'un téléphone mobile accroît le risque de neurinome acoustique de 30 % à 240 % et augmente le risque de tumeurs des cellules gliales du cerveau de 20 % à 200 %.

Le rapport Interphone est plus nuancé. Comment expliquez-vous les différences voire les contradictions entre les études ?

Mais le rapport Interphone reconnaît l'existence d'un risque qui avait tendance à être nié jusqu'à présent par le discours officiel. L'étude a mis du temps à sortir. On attend d'ailleurs toujours les conclusions définitives. Qu'il y ait un débat scientifique, c'est légitime. Ce qui est discutable, c'est de conduire des études conçues pour entretenir le doute. Alors que l'enjeu est la santé de millions de personnes. On observe d'ailleurs une augmentation des tumeurs du cerveau et de la plupart des cancers. Ce qui doit nous contraindre à être rigoureux sur les facteurs de risques environnementaux. Le cancer touche un homme sur deux, une femme sur trois. Le taux a presque doublé en vingt-cinq ans.

Ces études menées jusqu'à présent vous semblent-elles suffisantes pour prouver un danger des champs électromagnétiques ?

Oui, et il faut les poursuivre de manière rationnelle, en évaluant les seuils, les protections possibles. Nous devons cesser d'avoir une vision angélique de la technologie et de développer de nouvelles techniques sans études préalables et approfondies des risques. Nous ne pouvons plus ignorer les possibles catastrophes sanitaires.

---

Document associé : (14 04 2008 en cour de construction).

[BioInitiative, Pétition Internationale de demande de révision des normes légales.](#)